



Saison 2021/2022 Fiche pratique N°9 Mise à jour 27/09/2021 Règlements généraux FFHB: Article 104 Forfait dans les compétitions officielles

CAS DU FORFAIT PRÉVU EN AVANCE (avant le vendredi 16H)

En Cas de forfait prévu à l'avance, le club faisant forfait est tenu de procéder à la déclaration de forfait (FORFAITER) dans Gesthand : Dans la conclusion de match, le club clique sur le bouton FORFAITER et renseigne le motif du forfait.



La Ligue et le club adverse sont informés et la procédure génère automatiquement la FDME.

Cela n'exclut en aucun cas de prévenir par mail:

- Les adversaires
- La structure administratrice : COC territoriale <u>5300000.coc@ffhandball.net</u> + le salarié référent : Serge pour les +16 U18 et Marie pour les U15- U13 et U11 (coordonnées ci-dessous)
- La CTA qui désigne les arbitres coordonnées ci-dessous.

CAS DU FORFAIT LE JOUR DU MATCH

Au-delà du vendredi 16H, le club qui fait forfait doit :

- Informer son adversaire par téléphone avec confirmation par mail
- Si ce n'est pas trop tard, prévenir le responsable des désignations d'arbitres (en cas de match désigné, coordonnées en fin du document)
- Mail pour informer la COC (coordonnées ci-dessous)





QUELLES DÉMARCHES?

Saison 2021/2022 Fiche pratique N°9 Mise à jour 27/09/2021 <u>Le club qui ne fait pas forfait</u> doit remplir la FDME (sauf si le club a été informé que la FDME avait été générée automatiquement) comme indiqué dans le règlement fédéral. Si vous étiez club visiteur c'est quand même à vous de faire la feuille de match sauf si vous vous êtes déplacés et que le forfait a été constaté sur place par l'arbitre ou l'officiel présent. Voir l'article 104.3.4 <u>des règlements généraux</u> : renseignements à porter sur la FDME dans les situations de forfait.

ANNUAIRE DE LA COC TERRITORIALE

Présidente de la COC		Annie MOREUL 5300000.COC@ffhandball.net	06 76 89 43 57
+16	Élu référent	Yann HERRY 5322000.COC@ffhandball.net	06 78 74 87 89
	Pro. référent	Serge DESNOES 5300000.SDESNOES@ffhandball.net	02 99 31 31 33
U18	Élu référent	Manuel SAINT CYR manuel.saint-cyr@live.fr	06 64 51 47 98
	Pro. référent	Serge DESNOES 5300000.SDESNOES@ffhandball.net	02 99 31 31 33
U15	Élu référent	Nathalie LE BRETON 5329000.COC@ffhandball.net	06 70 85 00 51
	Pro. référent	Marie QUEGUINER 5300000.MFQUEGUINER@ffhandball.net	02 97 76 37 32
U13	Élu référent	Annie MOREUL 5300000.COC@ffhandball.net	06 76 89 43 57
	Pro. référent	Marie QUEGUINER 5300000.MFQUEGUINER@ffhandball.net	02 97 76 37 32
U11	Élu référent	Anne-Hélène MEILLEUR anne-helene.meilleur@wanadoo.fr	
	Pro. référent	Marie QUEGUINER 5300000.MFQUEGUINER@ffhandball.net	02 97 76 37 32

ANNUAIRE DE LA CTA

Président de la CTA	Serge LE BIHAN	5300000.CTA@ffhandball.net	
Secrétariat CTA	Serge DESNOES	5300000.SDESNOES@ffhandball.net	02 99 31 31 33

Personne de la CTA à contacter en cas de forfait :

+16	Semaine	Loïc WEBER - 5300000.lweber@ffhandball.net	06 72 93 25 33
	Week-end	Philippe LE NOHAÏC - <u>le-nohaic.philippe@wanadoo.fr</u> Christophe DA LAGE - <u>christophe.dalage@orange.fr</u>	06 82 04 39 88 06 08 65 02 51
U18 U15 U13 U11	Semaine	Yann LE MOINE – 5300000.ylemoine@ffhandball.net	06 70 02 74 51
	Week-end	Bernard MONS - <u>bmons2935@gmail.com</u>	06 60 78 62 68





Saison 2021/2022 Fiche pratique N°9 Mise à jour 27/09/2021

CONSÉQUENCES D'UN FORFAIT

Sanctions sportives : Article 104.2.3 Sanctions financières : Article 104.2.4

Article 104.2.5 : Un club qui a déclaré le forfait d'une équipe avant le jour du match ne peut participer à cette date à aucune rencontre (ou tournoi) de niveau inférieur à cette équipe dans cette catégorie d'âge. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte des matches par pénalité.

Les règlements et les tarifs des pénalités sont consultables aisément sur le site www.handball-bretagne.bzh à la rubrique TOUS LES DOCUMENTS :

Règles spécifiques aux championnats régionaux et territoriaux : Voir les <u>Règlements des compétitions régionales</u>

Catégories U18 / U15 / U13 / U11 : Article 12 forfaits

Catégorie +16: Article 19 Forfaits

-ORFAIT

